**Résumé du Conseil communal du 22 octobre 2015**

Après l’approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil a ratifié l’ordonnance de police prise par Monsieur le Bourgmestre et qui interdit le rassemblement de trois personnes et plus aux endroits suivants : le périmètre de la Grand’Place - la ruelle en pavés longeant l’église et rejoignant la rue des Hayeffes – les parkings communaux situés au bas de la rue du Riquau et Place du Peuple ainsi que dans la Grand’Rue, face à la pharmacie Fontaine – les terrains et parkings situés à l’arrière de la maison communale ainsi que le sentier donnant accès au parking communal de la gare sur lequel est implanté la friterie– le parking communal de la gare étant entendu que l’interdiction de rassemblement ne s’applique pas à la clientèle de la friterie. Cette mesure est justifiée par l’attitude de quelques groupes d’individus qui troublent la tranquillité et salubrité publiques. Elle a été prise pour une durée de douze mois débutant le 1er novembre 2015.

Un avis favorable a été émis sur le budget de l’exercice 2016 de la Fabrique d’église protestante de Wavre. Le montant de l’intervention communale s’élève à 2.012,00 €. La modification budgétaire n°1 du CPAS a également été approuvée. Il n’y a pas d’augmentation de la part communale qui reste à 855.000,00 €.

Le Conseil a conclu une convention avec la Ville de Nivelles et qui a trait à la médiation prévue dans le cadre des sanctions administratives communales. Pour faire simple, la commune pourra bénéficier, moyennant finances, de l’aide de la personne engagée par la Ville de Nivelles (avec une subvention de l’Etat fédéral) pour exercer une fonction de médiation en cas de problèmes dans l’application des sanctions administratives communales.

Le Conseil a aussi approuvé une convention avec l’asbl « Les Petits Riens » pour régler les modalités de collecte des textiles usagés ainsi qu’avec l’IBW pour l’installation de deux bulles à verres enterrées.

Au niveau des travaux, il a été décidé d’acquérir des panneaux de signalisation d’entrée et de sortie d’agglomération. Les panneaux en place doivent être changés pour répondre aux normes du nouveau règlement général de police sur la circulation routière. La dépense est estimée à 11.930 euros TVAC. Le service technique communal va acquérir une chargeuse pelleteuse d’occasion. L’achat de ce matériel est estimé à 48.000,00 euros TVAC.

Enfin, en urgence, le Conseil a décidé de marquer son accord de principe pour octroyer à l’asbl Guibert sport finances une aide financière afin de payer le solde des travaux d’aménagement d’un terrain synthétique destiné à la pratique du baseball, football américain et football classique, sur les terrains sis rue du Cerisier. Cet accord est conditionné par l’obtention par l’asbl de la promesse de subsides d’Infrasports et par le fait qu’elle puisse apporter les garanties qu’elle sera en mesure de tenir ses engagements financiers.